



Projet Mopani (Zambie) : l'Europe au cœur d'un scandale minier

Rapport de mission • **Décembre 2010**

Par Anne-Sophie Simpère
Les Amis de la Terre France

www.amisdelaterre.org



**Counter
Balance** Challenging
the European
Investment
Bank



Sommaire

Introduction	3
1. Les mines en Zambie : un secteur porteur pour le développement ?	5
La privatisation des mines en Zambie : opacité et corruption	
Une fiscalité qui prive l'Etat des profits miniers	
Des communautés durement impactées par la privatisation	
Des impacts environnementaux mal contrôlés	
2. Mopani : recettes fiscales minimales et dégradations sociales maximales ..	10
Une contribution minimale au budget zambien	
Des services publics abandonnés	
Expulsions forcées et violation des droits humains	
Des emplois précaires, dangereux et mal rémunérés	
3. Des impacts environnementaux dramatiques	15
Un projet essentiellement environnemental ?	
Mopani et la pollution de l'air	
Les pollutions de l'eau à l'acide	
La contamination par les déchets miniers	
Conclusion	20
Un exemple parmi tant d'autres	
Diversifier au lieu d'épuiser	
Annexes	22
Descriptif résumé du projet	
Relevés des émissions du site de Mufulira, juin-septembre 2009	
Recommandations	28

Introduction

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière de l'Union européenne (UE). Elle investit dans des projets contribuant à la réalisation des objectifs de l'UE. En Afrique, la Banque soutient les politiques de coopération et de développement européennes. Elle agit sur mandat des accords de Cotonou, dont les priorités sont la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des Etats Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) dans l'économie mondiale¹.

L'examen des activités de la Banque en Afrique révèle qu'elle investit des millions d'euros dans de grands projets miniers : depuis 2000, 650 millions d'euros de prêts à des mines ont ainsi été signés dans la région. En Zambie, entre 2000 et 2007, plus de 80 % des financements de la BEI sont allés au secteur minier².

Alors que l'industrie des mines est très controversée, la BEI considère que ces investissements peuvent contribuer au développement, notamment parce qu'ils créent des recettes fiscales pour les Etats hôtes et des emplois pour les populations locales. Elle reconnaît que les mines

peuvent avoir des impacts environnementaux lourds, mais assure porter « une attention particulière à la viabilité à long terme de l'environnement ». Elle est aussi « extrêmement attentive à l'acceptabilité des projets sur le plan social et de la gouvernance »³.

Focus sur un projet controversé : Mopani

Le présent rapport vise à examiner les impacts réels sur le développement et l'environnement d'un projet financé par la BEI : la mine de cuivre de Mopani en Zambie.

Cette mine appartient à Mopani Copper Mine (MCM), un consortium dont l'actionnaire majoritaire est l'entreprise suisse Glencore. MCM possède les sites miniers de Nkana et Mufulira, tous les deux situés dans la Copperbelt, ou « ceinture de cuivre » de la Zambie, une région à cheval sur la Zambie et la République démocratique du Congo particulièrement riche en minerais. Le site de Mufulira est bordé par les communes de Kantanshi, Kankoyo et Mufulira. Il comprend une mine souterraine, un concentrateur, une fonderie et une raffinerie.

La Banque européenne d'investissement : un catalyseur d'investissement(s)

Créée par le Traité de Rome en 1958, la Banque européenne d'investissement (BEI) est une institution peu connue et qui reste discrète alors qu'elle gère en 2009 un portefeuille de prêt de 79 milliards d'euros. Ses actionnaires sont les Etats membres de l'Union européenne, qui contribuent à son capital. Les orientations de la Banque sont donc décidées par les ministres des Finances européens, réunis en Conseil des gouverneurs. La France fait partie des quatre plus gros actionnaires de la BEI, avec le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. Elle a une position déterminante au sein de la Banque.

Si elle avait initialement pour mission d'investir en Europe, la BEI a progressivement étendu ses activités partout dans le monde. Elle finance notamment des projets en Afrique, où elle est dotée d'un mandat de développement. Elle affirme ainsi soutenir des projets qui contribuent à la réalisation des objectifs des accords de Cotonou et aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Un financement de la BEI est particulièrement intéressant pour une entreprise, car la Banque, cotée triple A sur les marchés financiers, peut leur fournir « des financements de long terme qu'ils ne peuvent se procurer sur leur marché (ou du moins pas à des conditions permettant d'assurer la viabilité des projets), tout en exerçant souvent un important effet de catalyseur propre à attirer d'autres bailleurs de fonds »⁴. Ainsi, outre des conditions de prêts particulièrement favorables, son implication envoie un signal fort aux investisseurs privés qui percevront les projets comme moins risqués du fait du soutien d'une institution publique.

Depuis 2007, les Amis de la Terre font campagne pour remettre en question ce géant de la finance internationale et réorienter ses investissements. Ils ont également participé à la création de Counter Balance : réformer la BEI, une coalition d'ONG issues de pays actionnaires de la banque. Un moyen d'exercer une pression internationale sur l'institution.

1/ Voir le site de la BEI : <http://www.eib.org/about/cr/responsible/development/acp/index.htm?lang=fr>

2/ Voir le site de la BEI : <http://www.eib.org/projects/news/eib-financing-for-mining-projects.htm?lang=fr>

3/ Les Amis de la Terre, *Banque européenne d'investissement : six ans de financement du pillage minier en Afrique*, novembre 2007.

4/ Voir le site de la BEI : <http://www.eib.org/projects/news/eib-financing-for-mining-projects.htm?lang=fr>

Autour du site minier s'entassent des montagnes de résidus.



En février 2005, la BEI accorde un prêt de 48 millions d'euros à MCM pour la construction d'une nouvelle fonderie sur le site de Mufulira.

Ce financement devait permettre de réduire la pollution dans la zone en réduisant les émissions de poussière et de soufre, de maintenir l'emploi et de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique et aux retombées de la présence de MCM dans la région (salaires, taxes et services sociaux)⁵.

L'étude des Amis de la Terre France a été rédigée suite à deux missions en Zambie effectuées en mars 2009 et août 2010, avec l'ONG Centre for Trade Policy and Development (CTPD). Nous avons réalisé des entretiens avec des officiels zambiens, des responsables locaux, des mineurs de MCM et des habitants de Mufulira. Nous avons visité la fonderie financée par la BEI et les alentours de la mine, en particulier la commune de Kankoyo. Nous avons également collecté des rapports officiels et des études réalisées par des ONG (locales et internationales). Malheureusement, nous n'avons pu obtenir de rendez-vous avec les dirigeants de MCM.

Nous nous appuyons aussi sur les informations communiquées par la BEI sur les projets miniers qu'elle finance (contenu de son site internet, échanges de courriers et emails). Il faut noter que ces informations sont souvent limitées. Ainsi, lorsque nous avons demandé à la Banque de nous fournir les études d'impact environnemental, les documents de présentation, et les rapports de suivi des projets, nous n'avons reçu que des « descriptifs résumés » de trois à quatre pages⁶.

Sur la base de ces données, notre étude permet de conclure que :

- Le contexte minier en Zambie ne permettait pas de penser que le projet Mopani soutiendrait le développement du pays ;
- Le projet ne bénéficie pas à l'Etat zambien ni aux communautés locales ;
- Le projet a des impacts environnementaux dramatiques.

Les effets positifs annoncés du projet ne se sont donc pas réalisés, et ses impacts environnementaux et sociaux sont négatifs. Pire, compte tenu du contexte zambien, cette situation était prévisible.

Le projet Mopani n'est qu'un exemple parmi de nombreux projets miniers ayant reçu le soutien de la Banque européenne d'investissement. Sans être parfaitement similaires, un grand nombre de faits constatés à Mopani peuvent être rapportés dans d'autres cas. Cette analyse pose donc de manière plus large la question des impacts des projets miniers financés par la BEI sur l'environnement et le développement.

Nos conclusions amènent à penser qu'aujourd'hui, la BEI ne respecte pas son objectif de mise en œuvre des politiques de coopération et de développement de l'UE. Il convient donc de réformer de manière urgente l'action de la BEI et les modalités de la finance européenne pour le développement.



5/ BEI, « Descriptif résumé du projet » (voir Annexe 1).

6/ Demande d'information sur 14 projets miniers du 19 juin 2007. Les documents transmis par la BEI sont aujourd'hui disponibles sur son site internet : <http://www.eib.org/projects/news/eib-financing-for-mining-projects.htm?lang=fr>

I. Les mines en Zambie : un secteur porteur pour le développement ?

L'exploitation minière est une activité clé en Zambie. Il est important de connaître son histoire et sa situation actuelle pour comprendre le cas de Mopani.

1. La privatisation des mines en Zambie : opacité et corruption

« Quelles que soient les faiblesses des négociateurs zambiens, les investisseurs multinationaux n'ont aucune excuse pour avoir fait chanter l'un des pays les plus pauvres au monde pour obtenir des concessions sur les lois nationales. »

Alastair Fraser et John Lungu, *For Whom the Windfall ?*

La Zambie est un Etat enclavé d'Afrique australe très riche en ressources minérales, notamment en cuivre. A la fin du 19^{ème} siècle, le pays est colonisé par la British South African Company (BSAC) de Cecil Rhodes qui vient exploiter ses gisements. Ils seront ensuite repris par Roan Selection Trust (RST) et Anglo American, deux géants miniers.

En 1964, la Zambie gagne son indépendance et le gouvernement annonce la nationalisation de l'industrie minière en 1969. L'Etat prend une part majoritaire dans toutes les mines du pays à travers deux compagnies nationales qui seront fusionnées en 1982 pour former la Zambian Consolidated Copper Mines (ZCCM).

A cette époque, ZCCM est responsable non seulement de l'exploitation des mines, mais aussi des services publics et sociaux dans la Copperbelt : entretien des villes, santé, éducation, logement, loisirs... A travers un système qualifié parfois de paternaliste, ZCCM acquiert une importance cruciale dans la région en intervenant à tous les niveaux de la vie de ses employés et des communautés environnantes.

Au niveau macroéconomique, la Zambie reste à cette période un pays à revenus intermédiaires. Son PIB est alors supérieur à celui du Brésil. Mais avec une économie qui repose essentiellement sur l'exploitation et l'exportation du cuivre, la Zambie est très durement touchée par les crises pétrolières et l'effondrement du prix du cuivre dans les années 1970. S'ensuit une augmentation drastique de sa dette et, dans les années 1990, une politique d'ajustements structurels imposée par ses bailleurs.

Ainsi, sous l'influence de ses prêteurs, en particulier de la Banque mondiale, et suite à l'élection d'un nouveau gouvernement en 1991, la Zambie décide de procéder au démantèlement et à la privatisation de ses mines. Le prix

du cuivre est alors très bas, et le pays lourdement endetté. Mme Edith Nawakwi, ex-ministre des Finances chargée de superviser les privatisations, témoigne : « La Banque mondiale et le FMI nous ont dit que jamais nous ne verrions une remontée du cours du cuivre. Toutes les études indiquaient que nous n'en tirerions rien d'ici les vingt prochaines années. Ils nous ont montré des plans selon lesquels Mufulira n'avait plus que cinq ans d'exploitation devant elle. En revanche, si nous privatisions, notre dette serait allégée. C'était une belle carotte pour nous, un peu comme on agite des médicaments devant une mourante. Nous n'avions aucune autre option que d'obtempérer. »⁷ A partir de 2004, les cours du cuivre vont s'emballer pour atteindre des prix record allant jusqu'à dépasser les 7 000 dollars la tonne, soit une augmentation de plus de 350 % par rapport aux cours de l'époque de la privatisation.

Mine de cuivre dans la région de la Copperbelt (« ceinture de cuivre »).



Entre 1997 et 2000, le processus de privatisation des mines est marqué par la faiblesse de la Zambie et intervient dans un contexte de forte corruption : la présidence de Frederick Chiluba (1991-2001) est qualifiée de « décennie de pillage ». L'ancien Président, au pouvoir pendant la privatisation, fut poursuivi et condamné pour détournement de fonds par la Haute Cour de Londres en 2007. Le jugement ne sera pas appliqué en Zambie.

⁷ ACTSA, SCIAF et Christian Aid, *Undermining development ? Copper mining in Zambia*, octobre 2007.

Dans ces conditions, les négociations pour la privatisation ont lieu dans l'opacité et conduisent à brader les mines. Le Dr M. Mpande, professeur à l'Université de Zambie (Lusaka) et ancien ministre adjoint aux mines, explique qu'en 1991, des experts avaient estimé la valeur minimale de la privatisation des mines à 3 milliards de dollars⁸. Pourtant, tous les biens miniers de ZCCM, divisés en sept unités, seront vendus à différents consortiums privés pour un total de 627 millions de dollars⁹. Selon le Dr M. Mpande, ces paiements ont sans doute été assortis de pots de vin.

Le processus de privatisation s'accompagne de l'adoption en 1995 d'une Loi sur l'investissement et d'une Loi sur les Mines et les Minéraux, deux textes très favorables aux investisseurs, qui permettent notamment le rapatriement des profits dans les pays d'origine des entreprises et mettent en place un régime fiscal attractif pour les compagnies minières.

Parallèlement, les compagnies privées rachetant les mines signent avec le gouvernement zambien des « accords de développement » qui établissent leurs droits et obligations. Ceux-ci resteront longtemps secrets, mais la publication d'une partie d'entre eux révèle qu'ils accordent des exemptions et privilèges encore plus importants aux consortiums miniers, que ce soit en matière fiscale, environnementale ou sociale. En outre, ces accords prévoient pour les entreprises minières des « périodes de stabilité » pouvant aller jusqu'à 20 ans, qui exemptent de fait les entreprises minières de toute législation que pourraient adopter le Parlement pendant cette période, et de toute autre modification du cadre légal national.

2. Une fiscalité qui prive l'Etat des profits miniers

« En 2007, les revenus miniers contribuaient à quelque chose comme 0,2 % du PIB en Zambie : c'est de l'ordre de l'erreur statistique. »

M. Kapil Kapoor, représentant pays de la Banque mondiale pour la Zambie, Lusaka, mars 2009

Avec la nouvelle législation et les accords de développement, les compagnies minières bénéficient d'un régime fiscal extrêmement favorable en Zambie : droit de reporter leurs pertes sur 15 à 20 ans, déductions de 100 % des rétrocessions, aucune taxation à la source, diverses exemptions fiscales et parafiscales allant du droit de douane jusqu'aux pénalités pour pollution environnementale...

L'un des aspects les plus symboliques de ces exemptions fiscales vient des taux de *royalties*. Une étude du

FMI estimait qu'en 2001, la moyenne des taux de *royalties* pour les minerais dans les pays en développement se situait entre 5 et 10 %. Dans la loi zambienne adoptée pour la privatisation, ils sont fixés sous cette moyenne, à 3 %. Et des accords de développement prévoiront des taux encore plus bas, allant jusqu'à 0,6 %.

Ces avantages exorbitants ont été justifiés par le fait qu'il fallait attirer les investisseurs privés dans le pays. Un argument contestable dans la mesure où en matière d'exploitation des ressources, les investisseurs sont bien obligés d'aller où lesdites ressources se situent. La pertinence d'un tel régime apparaît alors douteuse. Le cabinet de consultants McKinsey admettait ainsi en 2004 : « *Les mesures populaires visant à attirer les investisseurs comme les exemptions fiscales temporaires ne servent qu'à gonfler la valeur d'investissements qui seraient probablement effectués dans tous les cas.* ».

A ce régime de taxation vient s'ajouter un problème de collecte des impôts et de contrôle des multinationales par l'administration fiscale zambienne. La Zambian Revenue Authority (ZRA), qui collecte les impôts au nom du gouvernement, reconnaît que la taille des entreprises et la complexité de leurs opérations fait de sa mission « *un vrai défi* ». En effet, l'administration zambienne manque de moyens et de capacités, et se retrouve automatiquement en position de faiblesse face à d'énormes multinationales expertes dans l'optimisation fiscale et qui opèrent partout dans le monde.

Tous ces facteurs conduisent à une situation où les entreprises minières ne contribuent pratiquement pas au budget de la Zambie. Nous trouvons des informations différentes sur la participation concrète de ces compagnies au budget zambien, mais elles tendent toutes à démontrer qu'elle est au mieux faible, voire négative.

Ainsi, un rapport de la Banque mondiale reconnaît que les faibles taux d'imposition et les incitations fiscales permettent au secteur minier de bénéficier d'un taux d'imposition marginal effectif d'environ 0 %¹⁰.

Selon la ZRA, sur 12 compagnies minières, une seule paie l'impôt sur les bénéfices : les autres déclarent ne jamais avoir fait de bénéfices « au sens de la législation fiscale en vigueur ». Sur la base des autres taxes, la ZRA estime que le secteur minier ne contribue qu'à hauteur de 10 à 15 % des revenus fiscaux de la Zambie. La plus grande partie de ces 10 à 15 % vient des impôts sur le revenu payés par les travailleurs des mines. En prenant en compte uniquement ce qui est payé par les entreprises minières, la ZRA reconnaît que leur contribution descend à 4 % du total des ressources fiscales perçues par la Zambie.

8/ Entretien avec Pr M. Mpande, Lusaka, août 2010.

9/ Christian Aid, *A rich seam : who benefits from rising commodity prices ?*, janvier 2007.

10/ Foreign Investment Advisory Service (joint service of the International Finance Corporation and The World Bank), Zambia, Sectoral study of the effective tax burden, décembre 2004 : *Because of the relatively low tax rates and significant incentives, the mining sector enjoys an METR of around 0%.*

La résistance des entreprises à l'impôt ou le destin fugace de la *windfall tax*

Conséquence du régime fiscal « attractif » de la Zambie : entre 2004 et 2008, les prix du cuivre flambent sur les marchés internationaux, et le pays ne profite absolument pas des profits exceptionnels générés par les entreprises minières. La part de revenu bénéficiant à la Zambie a diminué de 50 %, passant de 1,4 % en 2003 à 0,7 % en 2004, alors même que les exportations du pays doublient (2005-2006), totalisant 2,78 milliards de dollars.

Face à cette situation et suite à de multiples campagnes des ONG, le gouvernement décide d'adopter un nouveau régime fiscal, prévoyant notamment l'introduction d'une « *windfall tax* », ou taxe sur les profits exceptionnels des entreprises.

Ces dernières ne voient pas d'un bon œil la remise en cause de leurs avantages et s'insurgent rapidement contre l'insécurité que ce changement de régime crée pour elles. Lucy Bwalya, de Caritas Zambie, explique : « *A ma connaissance, seule deux entreprises ont payé la windfall tax, et elles ont ensuite poursuivi le gouvernement.* »

Les compagnies invoquent les clauses de stabilité des accords de développement, et menacent de fermer les mines suite à la crise financière de la fin 2008. Face à ces pressions, le gouvernement fait machine arrière et supprime la *windfall tax*, qui sera remplacée par un impôt sur les bénéfices variables, la *variable profit tax*. Une option condamnée par Dr M. Mpande, qui estime que les entreprises ne révéleront pas volontairement leurs bénéfices, et que les autorités zambiennes ne seront jamais en mesure de collecter cet impôt issu de calculs complexes. Considérant qu'une seule compagnie minière paie aujourd'hui un impôt sur les bénéfices, il semble peu probable que les autres se mettent à contribuer à ce nouveau prélèvement.

Enfin, pour le Dr M. Mpande, la situation est encore plus grave. Il explique ainsi que non seulement les compagnies minières ne paient pas de taxes, mais qu'en plus, elles viennent réclamer à la ZRA le remboursement de leur TVA : au final, la contribution des compagnies minières au budget zambien serait négative¹¹.

3. Des communautés durement impactées par la privatisation

La Zambie connaît de graves problèmes sociaux. Aujourd'hui, 68 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté. L'espérance de vie est de moins de 40 ans, le taux de prévalence du VIH/sida très élevé (autour de 15 %). On estime que 10 millions de Zambiens sont menacés par la malnutrition¹², et les infrastructures et les services sociaux sont souvent dans un état déplorable. Malheureusement, il ne semble pas que le secteur minier améliore la situation. En particulier depuis la privatisation.

Du temps où les mines étaient gérées par ZCCM, l'entreprise minière assumait tous les services publics dans les communautés voisines : hôpitaux, écoles, entretiens des infrastructures, centres d'activités pour les femmes, loisirs pour les enfants... Après la privatisation, les entreprises privées abandonnent la plupart de ces activités sociales, qui ne sont pas reprises non plus par l'Etat ou les Conseils municipaux.

Les villes minières sont donc généralement laissées à l'abandon, et un grand nombre de services et d'infrastructures se sont largement détériorés. Les routes, en particulier, sont

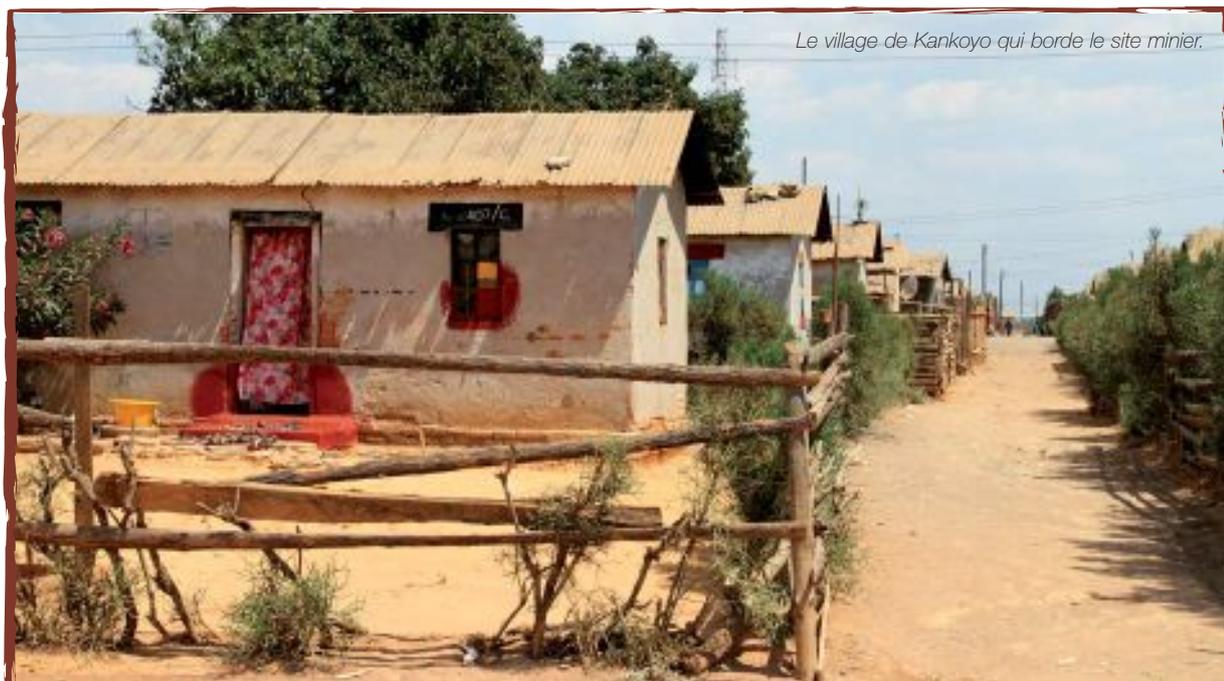
très abîmées par le passage constant de camions lié aux mines, tandis que personne ne prend la responsabilité de les réparer. Les hôpitaux et écoles publics sont payants, là où du temps de ZCCM, ces services étaient accessibles gratuitement pour les familles des mineurs au sens large. Les activités récréatives (centres de loisir, de sport, centres pour les femmes) ont souvent disparu.

Par ailleurs, la privatisation s'est accompagnée de licenciements massifs. En 1991, malgré la crise dans le secteur, 56 582 personnes restaient employées par les mines



En arrière plan : la fonderie de Mopani.

11/ The Post, *Mining firms are claiming tax refunds from ZRA*, 29 juin 2010 : http://www.postzambia.com/post-read_article.php?articleId=10898
12/ Source : <http://www.ipsnews.net/news.asp?idnews=52829>



Le village de Kankoyo qui borde le site minier.

mais le gouvernement dû mettre en œuvre un large programme de licenciement pour préparer la vente du secteur. En 1997, il ne reste que 31 000 travailleurs dans les mines. Après la privatisation, de nouveaux plans sociaux font encore chuter ce chiffre. En 2004, l'année précédant le prêt de la BEI, il ne reste que 19 900 travailleurs dans les mines zambiennes¹³.

Les entreprises minières ne se sont donc pas installées avec des objectifs de stabilisation ou de création d'emplois.

En outre, les salaires des mineurs sont très bas, parfois sous le niveau du « panier des besoins basiques », indice des prix des besoins de base pour une famille de six personnes. Par ailleurs, ils vivent dans la peur constante d'être licenciés du jour au lendemain, avec des indemnités trop maigres pour survivre.

Enfin, si les entreprises minières ont pu se remettre à embaucher, elles l'ont fait selon des termes différents, contribuant largement à la précarisation de l'emploi. Elles ont notamment accru le recours à des sous-traitants, qui ne bénéficient pas des mêmes avantages sociaux que les employés permanents de la mine (conditions d'accès à l'hôpital de la mine, salaires...). Cette précarisation entraîne

des difficultés à organiser les syndicats, mais aussi de graves problèmes d'insécurité au travail. En effet, avec des salaires excessivement bas, les sous-traitants seront par exemple conduits à creuser des galeries plus longues – ils sont payés au mètre – mais moins sûres, exposant les mineurs à des chutes de pierre pouvant être mortelles¹⁴.

La dégradation des conditions de vie et de l'emploi dans la Copperbelt suscite un certain ressentiment de la part des communautés locales, qui supportent de moins en moins les impacts très lourds de l'activité minière. En effet, les mines captent beaucoup de ressources. Il faut en moyenne 13 à 28 mètres cubes d'eau par seconde pour le fonctionnement des mines de cuivre, et les entreprises minières achètent des licences d'extraction d'eau pour quelques milliers de dollars par an seulement. De la même manière, M. Kapil Kapoor, représentant pays de la Banque mondiale pour la Zambie, nous confirmera que les mines consomment plus de la moitié de l'électricité zambienne¹⁵. Enfin, les concessions incluent des ressources en bois, des terres fertiles ou des rivières, dont les populations sont privées.

13/ Alastair Fraser et John Lungu, *For Whom the Windfall ?*, 2007, p. 21.

14/ Alastair Fraser et John Lungu, *For Whom the Windfall ?*, 2007, p. 24.

15/ Entretien avec M. Kapil Kapoor, Lusaka, mars 2009.

3. Des impacts environnementaux mal contrôlés

« Les mesures de régulation qui s'appliquent au secteur minier sont actuellement si faibles qu'elles ne dissuadent pas les pollueurs... L'identification et la surveillance des risques environnementaux résultant de l'activité minière sont souvent inadéquates. »

Banque mondiale, « Projet environnemental pour la Copperbelt »¹⁶

En matière environnementale, les entreprises minières en Zambie bénéficient d'un droit dérogatoire. Elles sont tenues d'adopter des plans de gestion environnementale, qui prévalent sur la législation nationale, et leur permettent par exemple de dépasser les taux d'émissions prévus par la loi.

Patson Zulu, directeur à l'Environmental Council of Zambia (ECZ)¹⁷, nous explique que les entreprises se voient attribuer des permis d'émissions qui sont renouvelés tous les ans. Si les émissions sont supérieures aux prévisions, l'entreprise doit payer son permis plus cher¹⁸.

Les normes d'émissions sont donc dérogatoires pour les entreprises, qui peuvent ensuite encore dépasser leurs seuils particuliers en payant davantage. ECZ n'a pas réellement de moyen de contrainte supplémentaire sur les géants miniers qui opèrent dans la Copperbelt.

En plus de cette législation laxiste, il faut noter que les entreprises sont largement autorégulées, puisque ce sont elles qui fournissent leurs relevés d'émission à ECZ. En effet, l'organisme public n'a pas les équipements ou

les moyens humains de procéder aux contrôles de manière indépendante.

Enfin, toute décision de l'ECZ peut être remise en cause par décision ministérielle. Patson Zulu nous explique ainsi qu'à plusieurs reprises, des études d'impact environnemental rejetées par ECZ ont ensuite été approuvées par le ministère de l'Environnement : « Vous devez avoir des amis dans le gouvernement. »¹⁹

Conséquence de ces lacunes : la région de la Copperbelt est très gravement polluée. Le Parc national de Kafue – le deuxième plus grand parc national au monde, l'un des plus riches de la planète en espèces sauvages – est menacé par la pollution rejetée dans la rivière Kafue qui le traverse.

La pollution affecte également les communautés locales exposée aux rejets de produits toxiques. De même, les activités traditionnelles telles que l'agriculture, l'élevage ou la pêche sont compromises par la contamination de l'air, des sols et de l'eau.

Des contrats miniers signés dans l'opacité, des régimes fiscaux très inéquitables pour le gouvernement, des conséquences sociales négatives et des impacts environnementaux mal maîtrisés : tous ces éléments auraient pu alerter la BEI et la dissuader de financer des projets miniers en Zambie qui avaient peu de chances d'être conformes à son mandat de développement. Pourtant, elle investit des millions d'euros dans les mines fraîchement privatisées du pays, notamment celle de Mopani.



La fonderie de Mopani vue du village de Mankoyo.

16/ Khadija Sharife, *Zambie : un conte de fée à l'envers*, 4 décembre 2009.

17/ ECZ est l'autorité administrative chargée de l'application de la loi environnementale en Zambie.

18/ Entretien avec Patson Zulu, Lusaka, mars 2009.

19/ Entretien avec Patson Zulu, mars 2009.

2. Mopani : recettes fiscales minimales et dégradations sociales maximales

En 2000, dans le contexte de privatisation des mines, un consortium composé du Suisse Glencore (73,1 %), du canadien First Quantum (16,9 %) et de ZCCM (10 %) rachète les mines de Nkana et Mufulira. Il forme ainsi Mopani Cooper Mine (MCM), la plus grosse compagnie minière de Zambie. La même année, MCM signe un accord de développement avec le gouvernement zambien.

En 2005, l'entreprise obtient un prêt de 48 millions d'euros de la BEI.

1. Une contribution minimale au budget zambien

« S'ils ne faisaient pas de profits, ils auraient dû s'en aller »
Pepino Musakalu, fermier et ancien mineur, Kankoyo, août 2010

Pour la BEI, « MCM a su redresser avec succès les activités minières déficitaires, en générant une valeur ajoutée qui se répercute sur (...) les redevances minières et les impôts sur les sociétés »²².

Epinglé dans le rapport Christian Aid *A rich Seam: who benefits from rising commodity price?*, l'accord de dévelop-

pement entre le gouvernement zambien et MCM²³, révèle que la Zambie a accepté un taux de *royalties* de 0,6 % et une taxe sur les sociétés de 25 % (contre 35 % normalement), ainsi que des exemptions fiscales sur les importations de matériel, et divers avantages²⁴. Ce contrat est donc particulièrement inéquitable et défavorable à la Zambie.

Cet accord était en vigueur au moment où la BEI a accordé son prêt au consortium, il est donc étonnant que la Banque ait pu considérer que Mopani allait répercuter une quelconque valeur ajoutée sur la Zambie.

En outre, la Zambian Revenue Authority (ZRA) confirmera que Mopani fait partie des sociétés qui, depuis leur arrivée, affirment ne pas faire de profit (au sens fiscal du terme). Ainsi, elle ne paie aucun impôt sur les bénéfices. Cette situation agace les mineurs travaillant pour Mopani, qui affirment qu'une compagnie minière ne faisant pas de profits depuis dix ans ne serait jamais restée dans le pays.

En 2008, Mopani a également refusé de payer la « windfall tax ». Elle fait donc partie des entreprises qui paient le moins d'impôts, dans un secteur qui n'en paie déjà quasiment pas.

Glencore, un actionnaire gênant...

Glencore, l'actionnaire majoritaire du consortium MCM, est une entreprise très opaque fondée en 1974 par Marc Rich, un sulfureux homme d'affaires américain condamné aux Etats-Unis pour violation d'embargo et évasion fiscale. Elle est basée dans le canton de Zoug, en Suisse, et elle réalise l'un des deux plus gros chiffres d'affaire du pays avec Nestlé.

En 2008, l'entreprise gagne le « Public Eye Award » de la pire entreprise suisse, prix qui « récompense » les entreprises multinationales ayant les comportements les plus irresponsables. En effet, le passif de Glencore est édifiant. Dans l'affaire « pétrole contre nourriture », elle est citée dans le rapport de Paul Volcker pour avoir versé des commissions occultes à l'ancien président irakien Saddam Hussein. En Colombie, sur le site des mines de charbon de Cerrejon, elle a rasé des villages entiers et exproprié leurs habitants de force avec la complicité des autorités et de l'armée. En France, elle est impliquée dans le scandale de Metaleurop, comme opérateur principal de la société au moment où elle ferme sa filiale MetalEurop Nord en licenciant les salariés sans préavis et en abandonnant un site ultra pollué sans remise en l'état. En Zambie, elle est citée par le ministre des Finances comme l'une des compagnies impliquées dans une affaire de corruption sur des ventes de cobalt entre 1998 et 1999²⁰.

Il est surprenant que la BEI ait accepté de financer un consortium dominé par Glencore. D'une part, compte tenu de son chiffre d'affaires, cette entreprise ne doit pas avoir de difficultés à lever des fonds sur les marchés privés. D'autre part, au vu de son passif en matière légale, environnementale et de droits humains, Glencore n'était peut-être pas le meilleur candidat pour recevoir des fonds publics pour le développement.

Il faut enfin noter que si Glencore est l'actionnaire majoritaire de Mopani, la compagnie suisse est également actionnaire majoritaire de Xstrata, l'entreprise qui a construit la fonderie achetée par Mopani, et financée par la BEI. La branche minière de Xstrata a aussi une longue histoire entachée de divers scandales, étant responsable de constantes violations des droits environnementaux, économiques, sociaux, culturels et politiques des populations locales, dans les pays où elle développe ses projets.²¹

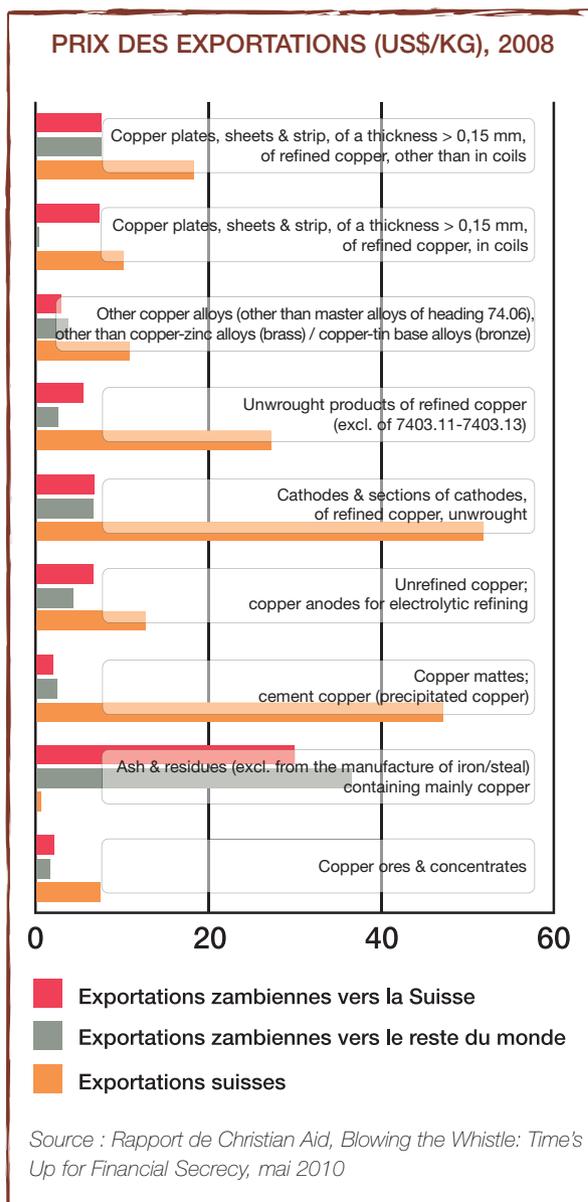
20/ Swedwatch, *Powering the mobile world*, novembre 2007, p. 66.

21/ Voir sur le site des Amis de la Terre : <http://www.amisdelaterre.org/Xstrata-multinationale-miniere.html>

22/ BEI, « Descriptif résumé du projet » (voir Annexe 1).

23/ GRZ and MCM, *Mufulira Mine, Smelter and Refinery and Nkana Mine, concentrator and Cobalt Plant Development Agreement*, 31 mars 2000.

24/ Christian Aid, *A rich seam : who benefits from rising commodity prices ?*, janvier 2007.



Au-delà de ces informations, nous n'avons pu obtenir de données chiffrées ni sur les revenus générés par Mopani, ni sur la part qui revient au gouvernement zambien : la ZRA invoque une obligation de confidentialité pour ne pas dévoiler le montant des taxes payées par une entreprise en particulier. Cette situation est un peu surprenante dans la mesure où la BEI soutient publiquement l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et s'est engagée à promouvoir « l'instauration d'une transparence et d'une cohérence accrues en matière d'information sur les paiements à l'échelle des projets. »²⁵

25/ Voir : <http://www.eib.org/projects/news/eib-support-for-the-extractive-industry-transparency-initiative.htm>

26/ WTO, *Trade policy review – Zambia*, juin 2009.

27/ Christian Aid, *Blowing the Whistle: Time's Up for Financial Secrecy*, mai 2010.

28/ La pratique de prix de transfert consiste pour une entreprise à vendre un produit à perte à une filiale basée dans un paradis fiscal, qui le revend ensuite plus cher. Ainsi, la compagnie ne fait pas de profit imposable dans le pays d'extraction et localise ses bénéfices dans le paradis fiscal où ils sont moins, voire pas du tout, taxés.

29/ Entretien avec Pepino Musakalu, fermier et ancien mineur, Kankoyo, août 2010.

Un aspect très inquiétant de la gestion fiscale de Mopani vient du fait que son principal actionnaire, Glencore, est enregistré en Suisse, un paradis fiscal. Or selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2008, plus de la moitié des exportations de cuivre de Zambie avaient pour destination la Suisse²⁶. Il est peu probable que cela soit lié à la consommation helvète, et comme le mentionne pudiquement le rapport de l'OMC, ces exportations sont sans doute davantage liées à des opérations comptables que des transferts réels de minerais.

Un autre élément suspect concerne le prix de ces transactions : en effet, le prix du cuivre exporté de Zambie est bien inférieur au prix du cuivre exporté par la Suisse²⁷. Compte tenu du degré de détail des prix par type de cuivre, il est difficile de penser que cette variation des tarifs vient de différences de qualité.

Ces anomalies dans les processus de commercialisation du cuivre entre la Zambie et la Suisse peuvent laisser penser que les entreprises utilisent des procédures « d'optimisation fiscale », et notamment des transferts de prix²⁸. Glencore étant basée en Suisse, l'entreprise aurait toutes les facilités pour mettre en œuvre ce type de pratiques.

Malgré ces anomalies, la BEI ne mentionne dans aucun document public un quelconque contrôle des pratiques fiscales de Mopani Copper Mine.

En conclusion, l'argument de la BEI selon lequel MCM participe à la réduction de la pauvreté par ses contributions fiscales paraît tout à fait infondé. Il semblerait qu'au contraire, Mopani ait bénéficié des taux d'impositions les plus bas possibles, ait échappé à tout impôt sur les bénéfices, et il est probable que la compagnie pratique une optimisation fiscale qui lui permet d'échapper au peu de taxes qui lui resterait à payer.

2. Des services publics abandonnés

« C'est Bagdad... C'est comme s'il y avait eu une guerre, mais il n'y a pas eu de guerre... »

Habitant de Kankoyo, réunion publique, 21 août 2010.

A l'arrivée autour du site de Mufurila, on est choqué par le degré de pauvreté et la dégradation des infrastructures. Les maisons sont délabrées, il n'y a pas d'éclairage public, les égouts à ciel ouvert débordent. Les routes sont particulièrement abîmées par le passage constant des camions qui arrivent et partent du site de Mopani. On nous explique qu'il avait été envisagé de mettre en place un péage pour l'utilisation des routes par les camions de l'entreprise, mais cette initiative fut « bloquée par le ministère »²⁹.

Les autorités locales semblent disposer de peu de moyens pour maintenir les infrastructures municipales. Lors d'une réunion publique en 2010, des conseillers municipaux nous confirment que les communes ne reçoivent pas de revenus de la mine. Celle-ci n'a pas non plus pris en charge la gestion des infrastructures, contrairement à ZCCM³⁰.

Du temps où la mine était publique, ZCCM assurait aussi le fonctionnement de tous les services publics : hôpitaux, écoles, centres d'activités pour les femmes, loisirs pour les enfants... On raconte que si l'on avait besoin de changer une ampoule, il suffisait d'aller la chercher au magasin, et ZCCM payait la facture.



Réunion publique à Kankoyo, août 2010.



Ecole à Kankoyo, mars 2009.

Après la privatisation, MCM abandonne ces activités, en dehors de la construction d'une ferme pour des employés à la retraite, et d'un programme de lutte contre la malaria et le VIH/Sida, qui semble davantage destiné à éviter l'absentéisme chez ses ouvriers qu'à améliorer la vie des populations locales. Si l'entreprise dispose bien d'un hôpital privé, seuls ses employés y ont accès, et les frais d'admission sont bien trop élevés pour le reste de la population qui doit

se relier sur l'hôpital public. Un paroissien explique « MCM est une entreprise privée, ils viennent pour le profit, ils ne se sentent pas responsables de la communauté. »³¹.

Aujourd'hui, les écoles et hôpitaux sont payants et une grande partie des services accessibles du temps où les mines étaient nationalisées a disparu. Une situation que la BEI ne semble pas avoir clairement appréhendée, puisque pour la Banque, « MCM pourra continuer d'aider à la mise en place de logements, d'écoles et de services de santé adéquats ».³²

3. Expulsions forcées et violation des droits humains

« C'est difficile pour les communautés de défendre leurs droits. Quand on organise des choses, la compagnie ne vient pas, ils se cachent... »

Lucy Bwalya Munthali, chargée de programme Justice économique, Caritas Zambie, août 2010

La BEI affirme qu'elle porte « une grande attention aux aspects sociaux et de gouvernance des projets, se basant notamment sur ses politiques relatives aux populations vulnérables, à la santé des travailleurs et des communautés, et au droit du travail »³³.

La situation à Mufuilira vient réfuter fortement cette affirmation : le comportement de Mopani Copper Mine vis-à-vis des communautés locales est scandaleux et viole ses propres engagements.

En effet, en 2001, Oxfam Canada et l'ONG zambienne Development Community Project (DECOP) portent plainte contre Mopani. Ils lui reprochent d'avoir expulsé de force des fermiers pratiquant l'agriculture de subsistance autour de Mufuilira, en violation des principes directeurs de l'OCDE, notamment en matière de droits humains.

Ils saisissent le Point de contact national (PCN) canadien, service gouvernemental chargé de promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE et d'effectuer des enquêtes. Le PCN organise alors la signature d'un accord entre Mopani et DECOP pour que cessent ces manquements. Or, depuis 2002, Mopani a systématiquement violé les termes de cet accord³⁴. L'entreprise a expulsé plus d'une centaine d'agriculteurs et leurs familles, les conduisant dans des situations d'extrême pauvreté en les privant de leur terre et moyens de subsistance.

Si la compagnie a accordé des permis d'exploitation à certains fermiers, les termes de ces permis sont si restrictifs et précaires qu'ils contreviennent aux droits humains internationalement reconnus et aux principes directeurs de l'OCDE.

30/ La compagnie minière nationale, voir partie 1 de ce rapport.

31/ Entretiens réalisés à Kankoyo en mars 2009.

32/ BEI, « Descriptif résumé du projet » (voir Annexe 1).

33/ « EIB also pays high attention to the social & governance acceptability of projects. based among other things on the EIB guidelines on vulnerable groups, occupational and community health and safety and labour rights. » <http://www.eib.org/projects/news/eib-financing-for-mining-projects.htm?lang=fr>

34/ Umuchinshi Initiative, University of Toronto, *Can the OECD Guidelines protect human rights on the ground? A case Study*, août 2008.

Selon un rapport de la faculté de droit de Toronto, « *Mopani délivre des permis qui empêchent la réalisation effective d'un certain nombre de droits humains incluant le droit à la vie, le droit à des conditions de vie adéquates, le droit à l'alimentation et au logement, le droit de ne pas souffrir de la faim et le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit à l'emploi.* »³⁵

La BEI a accordé son prêt à Mopani en 2005. Elle pouvait donc être informée de la plainte qui avait été déposée par les ONG en 2001. Il était fondamental qu'elle contrôle le respect de ses obligations par Mopani avant de lui accorder un prêt au nom de l'UE, ce qu'elle n'a manifestement pas fait.

4. Des emplois précaires, dangereux et mal rémunérés

La BEI justifie également son implication dans le projet Mopani en invoquant la sauvegarde d'au moins 1 210 emplois et la stabilisation de 4 800 autres chez MCM. Elle considère en outre que les activités minières génèrent une valeur ajoutée qui se répercute sur les salaires.

De manière générale, la capacité du secteur minier à créer beaucoup d'emplois est très contestable : il s'agit d'une activité largement mécanisée, qui demande de lourds investissements par rapport au nombre de postes créés.

En outre, comme on l'a vu, depuis la privatisation, l'impact des entreprises minières sur l'emploi a été plutôt négatif,

que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Encore une fois, Mopani ne fait pas exception à la règle.

Ainsi, la stabilisation des emplois promise par la BEI est loin d'être au rendez-vous. Par exemple, entre 2008 et 2009, l'entreprise licencie plus d'un millier de mineurs en quelques mois. La raison ? La crise financière, qui fait baisser le cours du cuivre. Celui-ci reste toutefois au dessus de 2 000 US \$/tonne, soit un prix supérieur à celui en vigueur à la date de rachat de la mine par Mopani. Mais après avoir connu des niveaux record à plus de 7 000 US \$ la tonne entre 2005 et 2007, MCM préfère geler les opérations en attendant qu'elles redeviennent plus profitables. L'impact sur les communautés locales est désastreux.

Depuis, la situation s'est un peu améliorée : le cours du cuivre est remonté, Mopani a décidé de continuer ses activités, mais en réduisant sa main d'œuvre globale : une grande partie des mineurs licenciés pendant la crise ne retrouveront pas leurs emplois.

L'emploi à Mopani dépend donc du cours du cuivre, un facteur très variable. Et de manière générale, la priorité de l'entreprise est de maximiser les profits et minimiser les coûts. Elle pourra ainsi licencier si elle espère des profits plus hauts à l'avenir, et aura tendance à réduire la main d'œuvre autant que possible pour faire baisser ses coûts. Comme le rapporte le Town Clerk de Mufurira, Charles C. Mwandila « *Ici, ils ne reportent pas les bénéfices sur la population, ce n'est pas un problème de licencier. Les prix sont de nouveau très hauts, et ils ne réembauchent pas* »³⁶.

Crise financière et licenciements massifs

La crise des *subprimes* aura eu des impacts jusqu'en Zambie. Elle entraîne en effet une baisse des prix du cuivre, et des licenciements massifs, y compris par Mopani. Personne n'y était préparé : les travailleurs sont « virés » du jour au lendemain, sans préavis. Lors d'une mission sur le terrain en mars 2009, nous rencontrons plusieurs mineurs licenciés. Ils nous expliquent qu'en raison des salaires très bas³⁷, la plupart avaient dû souscrire des emprunts à la banque. Quand ils ont été renvoyés, toutes leurs indemnités ont servi à rembourser ces emprunts, et ils se retrouvent sans rien. La pollution ayant détruit les sols, ils ne peuvent même plus se remettre à cultiver leurs terres. Certains vont chercher des champs à un jour de marche, et y restent plusieurs jours par semaine. Du temps de ZCCM, la plupart avaient eu l'opportunité d'acheter leur maison à bas prix : ils ne peuvent donc faire déménager leur famille. En février 2009, quatre travailleurs licenciés se suicident. « *Quand les gens perdent leur travail, ils perdent tout* », nous explique-t-on. Les associations, notamment l'antenne d'Amnesty à Mufurira, craignent que la situation conduise à des problèmes de famine, de pauvreté extrême et de migration. L'augmentation de l'alcoolisme est aussi un problème régulièrement évoqué par les associations et les églises.

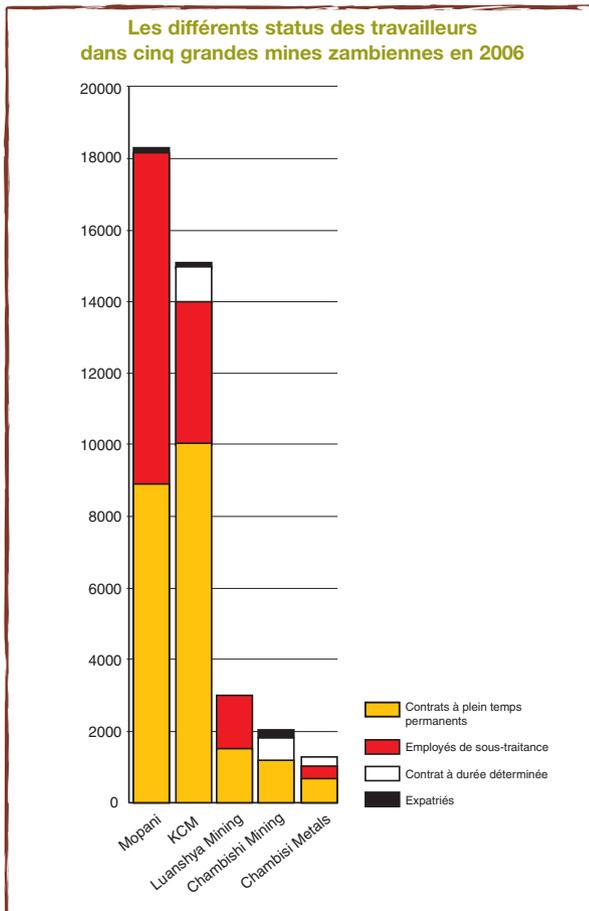
La situation n'affecte pas que le travailleur licencié, elle a des impacts sur toute sa famille. Beaucoup de personnes dépendent des mineurs. L'éducation étant payante, les enfants dont le père a perdu son emploi doivent cesser d'aller à l'école. Beaucoup d'enfants sont laissés à eux-mêmes dans les villages, à jouer dans la rue ou cueillir la canne à sucre. Dans le meilleur des cas, ils continuent à être scolarisés sans payer les frais d'inscription, ce qui pose de gros problèmes aux écoles qui manquent de fonds pour payer les enseignants et acheter le matériel scolaire. Les femmes sont plus facilement tentées de recourir à la prostitution pour apporter un revenu à leur famille, ce qui augmente les risques de contamination au VIH/Sida, et les grossesses involontaires, notamment chez les adolescentes. Autre effet des licenciements : les travailleurs perdent immédiatement l'accès gratuit à l'hôpital Malcom Watson, qui appartient à Mopani. Ils doivent alors aller à l'hôpital public Ronald Ross, dont les frais d'accès sont plus abordables. Mais cet hôpital n'est pas préparé à cette affluence de nouveaux patients, et il manque de personnel, de médicaments et de ressources pour s'en occuper.

35/ Ibid note 34.

36/ Entretien avec Charles C. Mwandila, août 2010.

37/ Le salaire d'un employé permanent correspond à 2,4 millions de Kwacha, soit 1,7 millions de Kw net (environ 260 euros), ce qui équivaut à un peu moins de la valeur du « panier des besoins basiques » à Kitwe.

Mopani est également un acteur de la précarisation de l'emploi minier en Zambie. En 2006, plus de la moitié des employés de l'entreprise sont des sous-traitants, c'est-à-dire des travailleurs précaires, moins bien payés que les salariés permanents, et bénéficiant de moins d'avantages. Des mineurs nous expliquent par exemple qu'un travailleur permanent aura accès à l'hôpital de la mine gratuitement pour lui, sa femme et tous ses enfants, le sous-traitant n'ayant droit aux soins que pour lui, sa femme, et trois de ses enfants



Les salaires des mineurs de MCM sont aussi très bas. En 2004 et 2005, ils étaient sous la valeur du « panier des besoins basiques » calculé par le *Jesuit centre for Theological Reflexion*³⁸ pour certains travailleurs permanents, et pour tous les travailleurs sous-traitants.

Lors de nos visites à Mufulira en 2009 et 2010, des mineurs nous confirment que les salaires sont restés très insuffisants, et que les sous-traitants peuvent être payés jusqu'à deux fois moins que les salariés permanents pour faire le même travail. Cela les conduit à faire des heures supplémentaires pour compléter un salaire trop maigre.

38/ Voir : www.jctr.org.zm/bnbasket.html

39/ Entretien avec des mineurs de Kankoyo en mars 2009 : « *They will tell us to go ahead, where there is no ventilation, as long as they're producing (...)*When there is an inspection, they show other part underground ».

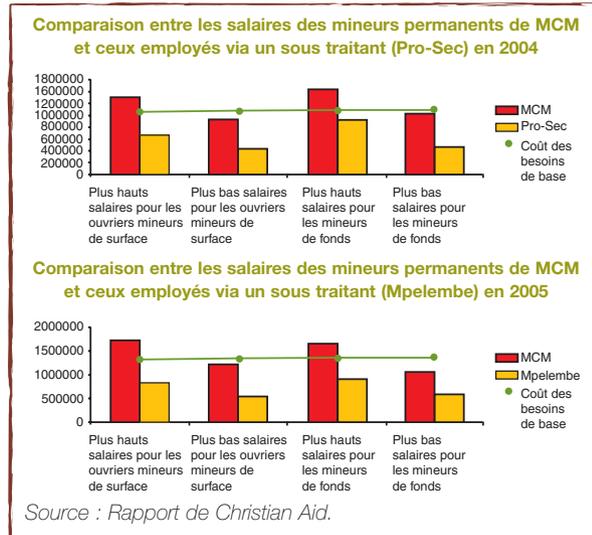
40/ US Occupational Safety and Health Administration exposure limits.

41/ International Journal of Environmental Research and Public Health, *Cross-sectional Silica Exposure Measurements at Two Zambian Copper Mines of Nkana and Mufulira*, juin 2008.

42/ Jackie Range, *Zambia's miners paying the price*, 12 octobre 2005.

43/ Voir différents articles : <http://maravi.blogspot.com/2008/03/number-of-accidents-at-mopani-worries.html>,

44/ <http://www.reuters.com/article/idUSL2281675620080122?pageNumber=1&virtualBrandChannel=0>



Par ailleurs, les conditions de travail sont aussi problématiques. Dans la mine, elles sont décrites comme « *pathétiques* » en raison du manque de ventilation et de la chaleur. Un ouvrier raconte : « *Ils vous diront de continuer, où il n'y a pas de ventilation, tant qu'ils produisent (...)* Quand il y a une inspection, ils montrent d'autres parties [que celles qui ne sont pas ventilées] »³⁹. Beaucoup de mineurs se plaignent de douleurs dans les jambes et de problèmes respiratoires.

De manière générale, il est difficile d'obtenir des données précises sur les liens entre les maladies des ouvriers et les conditions de travail dans la mine, notamment car les autorités ne disposent que des informations fournies par Mopani sur les niveaux de pollution et les activités sur leur site. Cependant, une étude de 2008 révèle que dans les mines gérées par l'entreprise (Nkana et Mufulira), les taux de silice dans l'air sont supérieurs aux taux permis par la législation américaine⁴⁰, ce qui indique que les contrôles sur les émissions de poussières sont insuffisants, et que les mineurs sont exposés à des risques plus importants de maladies pulmonaires, en particulier la silicose⁴¹.

Enfin, Mopani connaît de graves problèmes de sécurité. En 2005, année de l'approbation de son prêt par la BEI, au moins 71 mineurs sont morts dans des accidents du travail en Zambie, dont plus de 20 salariés de Mopani. Tim Henderson, le PDG, refuse de répondre aux questions des syndicats sur les problèmes de sécurité⁴². Depuis, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, et la presse nationale annonce régulièrement la mort de mineurs de l'entreprise⁴³. En 2008, Dayford Muulwa, le commissaire de district à Mufulira, qualifie le nombre d'accidents du travail à Mopani d' « *alarmant* »⁴⁴.

Il est étonnant que la BEI ait accordé des fonds à un projet ayant un tel passif en termes de sécurité des travailleurs, et scandaleux qu'elle n'ait pas fait pression sur l'entreprise pour que la situation change par la suite.

3. Des impacts environnementaux dramatiques

1. Un projet « essentiellement environnemental » ?

« Est-ce que c'est bien pour une banque de contribuer à la pollution ? Elle devrait vérifier les bénéfices pour les populations locales. Quels sont les bénéfices pour les gens aujourd'hui ? Rien. La BEI devrait suivre cela. Elle devrait regarder les gens autour, et pas seulement se focaliser sur le business minier. »

Charles C. Mwandila, Town Clerk de Mufulira, Août 2010

La BEI considère que son prêt à Mopani est « essentiellement un projet environnemental »⁴⁵. En effet, il doit « réduire sensiblement les émissions de poussière et de SO₂ ».⁴⁶

La suite de la présentation du projet par la Banque est plus nuancée : « En 2014, les taux d'émissions de SO₂ de la fonderie de Mufulira seront conformes à la réglementation zambienne en matière d'environnement [...] ainsi qu'aux principes communautaires fondés sur l'application des meilleures technologies disponibles. »⁴⁷



Les rejets acides détériorent les peintures et toits des habitations voisines du site de Mufulira.

Ainsi, la BEI, qui affirme être particulièrement attentive aux impacts environnementaux, a accepté d'investir des millions d'euros au nom de l'Union européenne dans un projet qui ne sera conforme à la législation zambienne que neuf ans plus tard !

Une situation qui révolte Charles C. Mwandila, le Town Clerk de Mufulira : « Vous ne pouvez pas continuer à empoisonner les gens en disant que vous allez arrêter... plus tard ! On parle d'« émissions », mais c'est d'empoisonnement qu'il s'agit. »⁴⁸

Par ailleurs, pour la BEI : « Comme le projet est réalisé dans une zone industrielle existante, la question du préjudice éventuel pour la préservation de la nature et de la biodiversité ne se pose pas. »⁴⁹

Pourtant, un financement se situe dans le cadre global du projet auquel il participe. La *Déclaration environnementale et sociale de la BEI* du 18 mars 2008 est très claire dans son article 32 : « L'EE (évaluation environnementale) exigée par la BEI porte sur l'ensemble du projet et de sa sphère d'influence, et non uniquement sur la partie du projet financée par la Banque. » Il est donc regrettable que dans le cas de Mopani, la Banque ait choisi d'ignorer les impacts globaux et préexistants du projet.

En outre, la BEI assure que « tous les projets d'exploitation minière financés par la BEI qui entraînent des répercussions significatives sur l'environnement doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) »⁵⁰. Mais dans le cas de Mopani, l'évaluation préalable du projet a été réalisée par des employés de MCM⁵¹, et ne peut donc en aucun cas être considérée comme un document objectif.

Enfin, la BEI considère qu'elle apporte une véritable valeur ajoutée environnementale au projet « en accélérant l'investissement envisagé et en le rendant inconditionnel »⁵². La réalité de cette valeur ajoutée est plus que douteuse :

- La fonderie précédente arrivait en fin de vie, et il était donc absolument nécessaire de la remplacer : la construction de cette fonderie devait avoir lieu en 2005 ;
- Mopani s'était engagé à construire une nouvelle fonderie dans son accord de développement : elle avait donc une obligation légale de le faire ;
- La nouvelle fonderie réduit les coûts d'opérations de l'entreprise en augmentant la capacité de traitement du site et en permettant à l'opérateur de produire son propre acide sulfurique, à travers l'usine d'acide liée à la construction de la fonderie⁵³.

D'un point de vue légal et économique, MCM allait construire cette fonderie. La BEI n'a donc pas de valeur ajoutée environnementale sur ce projet. Ce dernier n'a d'ailleurs aucune valeur environnementale. Bien au contraire, il est à l'origine de pollutions très graves de l'air et de l'eau à Mufulira.

45/ Courrier de la BEI aux Amis de la Terre du 6 mars 2008.

46.47/ BEI, « Descriptif résumé du projet » (voir Annexe 1).

48/ Entretien avec Charles C. Mwandila, Mufulira, août 2010.

49/ BEI, « Descriptif résumé du projet » (voir Annexe 1).

50/ Voir le site de la BEI : <http://www.eib.org/projects/news/eib-financing-for-mining-projects.htm?lang=fr>

51/ Mopani copper mines plc, Mufulira mine, *Environmental project brief for the smelter upgrade project*, juillet 2004. Il ne s'agit pas d'une étude d'impact environnemental complète, qui n'était pas requise dans ce cas. La construction de la fonderie a donc simplement fait l'objet d'un « brief environnemental ».

52/ Ibid note 49.

53/ Ibid note 51.

2. Mopani et la pollution de l'air

« Autour de la fonderie de Mufulira, il y a une énorme pollution de l'air, avec du dioxyde de soufre dans une partie de la ville, là où les mineurs vivent. »

Responsable du département planning et information, ministère de l'Environnement zambien. Mars 2009

L'objectif annoncé de réduction de la pollution de l'air grâce au financement de la BEI est discrédité dès que l'on arrive à proximité du site de Mufulira : la pollution y est évidente. L'air est lourd et laisse un goût métallique. Nuit et jour, les cheminées du site minier recrachent des fumées.

Les habitants confirment que les émissions de dioxyde de soufre continuent. Christopher, mineur sur le site, explique : « *Le projet de rénovation avait deux objectifs : l'expansion des capacités de traitement de la fonderie, et le captage du soufre par une usine d'acide sulfurique. L'expansion, ils l'ont faite. Mais l'usine d'acide sulfurique qu'ils ont construite est trop petite pour traiter tout le soufre, alors ils continuent à en rejeter.* »⁵⁴

« *Les émissions de soufre n'ont pas changé. C'est toujours les mêmes. Vous pouvez voir les effets dévastateurs des émissions ici, à Kankoyo* »⁵⁵ confirme Mumba Michael Lubinda, coordinateur de Caritas pour Kankoyo et co-auteur d'un rapport accablant sur la pollution dans la commune publié en 2009, soit quatre ans après le prêt de la BEI⁵⁶.



Les habitants s'inquiètent des effets de la pollution sur les nouveaux nés.

Le Town Clerk de Mufulira, M. Charles C. Mwandila, nous fournira des mesures de l'air sur plusieurs mois. Les résultats sont scandaleux : la plupart des polluants mesurés dépassent largement les seuils limites d'émission (voir annexe 2). Ainsi, les émissions de soufre sont jusqu'à 72 fois supérieures aux limites légales, celles d'arsenic peuvent être plus de 16 fois supérieures à la limite, et celles de plomb atteignent des niveaux 90 fois supérieurs aux taux de référence... Aucun détail n'est donné sur les émissions de la fonderie, mais ses rejets en poussières sont indiqués à deux reprises, et sont respectivement 13,6 et 47 fois supérieurs à la limite acceptable selon l'OMS.

Cette pollution a des impacts sur la santé des communautés locales. Si aucune étude exhaustive sur les liens entre l'exposition au dioxyde de soufre et la santé n'a été réalisée dans la région, l'hôpital Ronald Ross indique que les symptômes classiques incluent des crises d'asthme, des infections pulmonaires et des complications respiratoires⁵⁷. A Kankoyo, les habitants se plaignent de toux, d'irritation des yeux, et s'inquiètent des effets de ces émissions sur les bébés.

Par ailleurs, les émissions de soufre sont responsables de pluies acides, qui dégradent les habitations et les sols. A Kankoyo, les toits des maisons, en tôle, sont rongés par l'acidité et la peinture est écaillée. On nous explique que « *même en repeignant les maisons, ça ne tient pas plus de trois mois à cause de l'acidité de l'air* ».

Les pluies acides contribuent également à la dégradation des sols, qui deviennent impropres à l'agriculture. A Kankoyo, il ne pousse que des cactus et des avocatiers : les autres semences ne survivent pas. Le Town Clerk explique que la ville perd des opportunités économiques à cause de cette situation : des entrepreneurs demandent à voir les analyses des sols et renoncent à monter des projets agricoles dans la zone. « *Les pluies acides ont rendu le sol acide. Vous devez appliquer de la chaux pour neutraliser ça. C'est cher, et vous devez recommencer après la pluie acide suivante. Les agriculteurs ne veulent pas venir s'installer* ». De manière générale, « *les magasins, les écoles, les gens, ils ne veulent pas aller à l'ouest de la mine, à cause des émissions. Ce sont des terres gâchées.* »⁵⁸

54/ entretien avec Christopher Nkata, Kankoyo, août 2010.

55/ Entretien avec Mumba Michael Lubinda, Kankoyo, août 2010.

56/ Caritas Ndola, *Research report in Mufulira's Kankoyo township on the effects of sulphur dioxide on human and natural environment*, octobre 2009.

57/ Visite à l'hôpital public Ronald Ross, Mufulira, mars 2009.

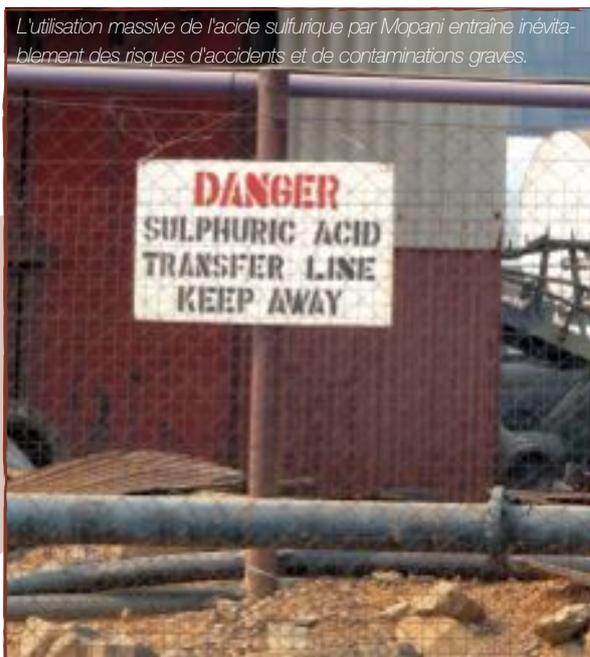
58/ Entretien avec Charles C. Mwandila, Mufulira, août 2010.

3. Les pollutions de l'eau à l'acide

« La grande différence depuis la privatisation, c'est qu'ils utilisent de l'acide pour extraire le cuivre dans la mine. Avant, ils utilisaient d'autres méthodes. Plus chères, mais plus sûres. »

Pepino Musakalu, fermier et ancien mineur, Kankoyo, août 2010

A partir de 2003, Mopani commence à développer une nouvelle méthode d'extraction sur le site de Mufulira : la lixiviation *in situ*, ou « *in situ leaching* » (ISL). Cette technique consiste à injecter une solution d'acide sulfurique dans le sol, qui vient dissoudre le cuivre directement dans le gisement. La solution est ensuite pompée à la surface puis traitée pour extraire le cuivre de l'acide.



L'utilisation massive de l'acide sulfurique par Mopani entraîne inévitablement des risques d'accidents et de contaminations graves.

La méthode est intéressante pour l'industriel car elle est bon marché et demande peu de main-d'œuvre. Mais le système est très controversé. En effet, si en théorie l'acide reste contrôlable, en pratique, la migration d'une solution d'acide sous pression dans un gisement ne peut être totalement contenue. En outre, les impacts hydrogéologiques (impacts sur les mouvements d'eau dans le sous-sol) et sur la stabilité des terrains soulèvent beaucoup de questions. Dans le cas du site de Mopani, le recours à l'ISL est d'autant plus critiquable que l'acide est injecté dans des gisements qui jouxtent les réserves d'eau alimentant la ville de Mufulira.

En 2005, un premier accident se produit lors des phases d'essai de la lixiviation *in situ*. L'acide pollue les nappes d'eau souterraines, ce qui entraîne la coupure du réseau d'eau domestique. Certaines communautés passent ainsi plusieurs semaines sans eau courante.

En janvier 2008, de nouveau, l'acide contamine les réseaux d'eau de Mufulira, et près de 800 personnes doivent se rendre à l'hôpital après avoir bu l'eau contaminée⁵⁹. Lorraine Tembo, du bureau d'Amnesty à Mufulira, nous raconte que l'eau polluée provoque également des éruptions cutanées pouvant durer plusieurs mois chez les personnes l'ayant utilisée pour se laver. L'eau a encore une fois été coupée pendant plusieurs jours. « *Que se passe-t-il pour nous, qui n'avons pas les moyens d'acheter des bouteilles d'eau quotidiennement ?* »⁶⁰

MCM sera condamnée à quelques centaines de dollars d'amende pour cet accident. Il est reproché à la compagnie de ne pas avoir donné l'alerte à la compagnie d'eau, et d'avoir ainsi laissé l'eau contaminée être distribuée dans les réseaux. L'entreprise est également condamnée pour n'avoir pas respecté ses engagements suite à l'accident de 2005, et de ne pas avoir installé le système de pompe de sécurité adéquat⁶¹.

Suite à cet incident, la BEI ne prendra aucune sanction contre Mopani.

Le rapport de Mulonga, la compagnie d'eau, sur cet accident, est assez inquiétant. En effet, il conclut : « *Tant que Mopani continue à pratiquer l'in situ leaching, il n'y a pas de garantie qu'une contamination à l'acide ne se reproduira pas* »⁶². La seule solution pour la compagnie est d'aller chercher l'eau ailleurs, tandis que Mopani continuera à polluer les ressources du sous-sol.

Un ouvrier de la mine nous confie que, si cette fuite a été particulièrement importante, ce n'est pas la première, et qu'il y a régulièrement des coupures d'eau liées aux activités de la mine. Il est difficile de connaître les degrés exacts de pollution, étant donné que le Conseil environnemental de Zambie (ECZ) admet lui-même ne pas avoir les équipements pour vérifier la contamination de l'eau. Il doit alors se fier uniquement aux données fournies par MCM.

Au-delà de la pollution de l'eau souterraine, l'utilisation massive d'acide sulfurique représente un danger permanent car elle implique la circulation de camions de transport d'acide sur des routes en mauvais état. En décembre 2009, l'un de ces camions se renverse et déverse son acide sulfurique dans la rivière Tukula Mutima, qui alimente le fleuve Kafue, la principale source en eau de la Copperbelt. Les poissons sont immédiatement tués et la flore est brûlée par l'acidité⁶³.

59/ Dépêche AFP du 4 janvier 2008 : « Plus de 800 personnes ont du suivre un traitement médical, après avoir bu de l'eau visiblement polluée par les rejets acides d'une importante compagnie minière dans le nord de la Zambie, a-t-on appris vendredi de source médicale ».

60/ Entretien avec Lorraine Tembo, bureau d'Amnesty à Mufulira, mars 2009.

61/ Mulonga Water and Sewerage Company Limited, *Report on the impact of water contamination in Mufulira*, janvier 2008.

62/ Ibid note 61, p. 6.

63/ Voir : <http://maravi.blogspot.com/2009/12/tanker-overturns-spills-acid-into-cbelt.html>

4. La contamination par les déchets miniers

L'un des aspects les plus spectaculaires des projets miniers est sans doute la quantité de déchets qu'ils génèrent. En moyenne, pour une tonne de cuivre extraite, on produit 110 tonnes de déchets et déplace 200 tonnes de matériaux⁶⁴. En outre, les méthodes d'extraction impliquent l'utilisation de substances toxiques comme l'acide sulfurique et des hydrocarbures.

Ainsi, comme toute compagnie minière, Mopani doit quotidiennement gérer des quantités énormes de boues et d'eau contaminées. Or nos recherches révèlent plusieurs failles dans cette gestion.



La matérialisation la plus immédiatement visible de ces déchets vient des canalisations qui évacuent les résidus miniers toxiques hors du site minier. Dans le cas de Mopani, ces *pipelines* sortent de la mine et traversent les villes et les campagnes sans aucune protection. Dessus, il est simplement indiqué : « Ne marchez pas sur le pipeline, les résidus miniers sont très dangereux ». Cette injonction n'est évidemment pas respectée et de nombreux enfants sont assis ou jouent sur ces tuyaux transportant des matières toxiques qui bordent les rues et les routes.

Pepino Musakalu raconte qu'il y a trois ou quatre ans, l'une des canalisations a explosé devant chez lui, la nuit. Si Mopani est venu réparer le lendemain, il a dû lui-même nettoyer les résidus qui avaient coulé dans sa propriété. Régulièrement, il y aurait des fuites le long de certains *pipelines*. Là encore, si Mopani remplace des tuyaux, la compagnie ne s'occupe pas du nettoyage⁶⁵.

Les résidus arrivent ensuite dans des bassins de décantation (*tailing dams*). Le bassin utilisé actuellement par Mopani est situé à proximité de la ville. Il s'agit d'immenses dunes de résidus sous forme de poudre blanche. Ces « fines » sont laissées à ciel ouvert, alors qu'elles contiennent sans doute de la silice, qui peut provoquer des maladies pulmonaires.



De grandes quantités d'eau sont évacuées de ce bassin, en particulier pendant la saison des pluies. Des tuyaux souterrains et un système d'évacuation contre les crues entraînent cette eau directement dans la rivière Butondo. On ne voit aucune installation de traitement des eaux autour du bassin, et nous n'avons pas d'information sur la composition chimique des résidus. Le système d'évacuation des eaux en cas de crues est particulièrement rudimentaire. Il contient un vague filtre mécanique, mais compte tenu de la quantité de fines stockées ici, il est fort possible qu'une partie soit entraînée avec l'eau sortant du bassin, jusque dans la rivière. Cela contribuerait à augmenter sa turbidité, ce qui détériore les écosystèmes aquatiques.



64/ Oxfam America, Dirty Metals, mining, communities and the Environment, 2004.

65/ Entretien avec Pepino Musakalu, Kankoyo, août 2010.

L'un des principaux problèmes de cette installation est sans doute le risque d'effondrement : Mopani a tenté de faire un enrochement sur les flancs du bassins, mais celui-ci est déjà débordé. Si cette digue rompait, les tonnes de résidus submergeraient toutes les terres voisines, et bloqueraient le cours d'eau qui passe derrière. Le risque est plus grand pendant la saison des pluies.

En plus de ces résidus miniers, Mopani rejette différents types de déchets. En 2007, l'ONG Citizens for a Better Environment (CBE) publie un rapport pour dénoncer le déversement de boues dans la rivière Luanshimba par Mopani. Ces boues ont gravement impacté la turbidité de l'eau, au point que tout signe de vie aquatique a disparu. Des analyses de l'eau révèlent en certains points des taux de cuivre et cobalt qui dépassent les limites réglementaires. La végétation semble également avoir été affectée car elle aurait pris une couleur jaune inhabituelle. Les rejets contaminent les bassins d'approvisionnement en eau des populations, les obligeant à trouver de nouvelles sources pour leur consommation et leurs cultures. Enfin, les coulées de boue sur les routes et les ponts entravent la circulation⁶⁶. Mopani se défend en expliquant qu'elle a obtenu l'autorisation de l'ECZ pour un tel déversement.

Au cours de notre visite à Kankoyo, nous notons également que des effluents hydrocarbonés sont rejetés dans les égouts à ciel ouvert. M. Lubinda, de Caritas, nous confirme que c'est une situation courante.

Dans l'environnement extrêmement dégradé autour de Mopani, il est difficile de croire que la BEI porte « *une attention particulière à la viabilité à long terme de l'environnement, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers, à la gestion des ressources naturelles, à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'à la protection et à l'amélioration de l'environnement, notamment en milieu urbain.* »⁶⁷ comme elle l'indique sur son site.



Enfants de Kankoyo nettoyant les égouts à ciel ouvert après que Mopani y ait déversé des déchets hydrocarbonés. Ils ne bénéficient d'aucune protection.

66/ CBE, *Report on the pollution of Luanshimbo Stream by Mopani Copper Mines PLC*, juin 2007.
67/ <http://www.eib.org/projects/news/eib-financing-for-mining-projects.htm?lang=fr>

Conclusions

Il ressort de la présente étude que le projet Mopani n'a pas profité à l'Etat zambien, ni à sa population, mais qu'il a des impacts sociaux et environnementaux très graves. Compte tenu du contexte du secteur minier en Zambie, il est évident que la situation actuelle du projet Mopani était tout à fait prévisible.

Un exemple parmi tant d'autres

Ces conclusions sont d'autant plus inquiétantes que la BEI a financé bien d'autres projets miniers dans des contextes similaires. Si elle n'a jamais fourni d'évaluation de ces projets sur la base de critères de développement précis et d'analyses indépendantes sur le terrain, la Banque a développé ces dernières années une stratégie de communication active pour vanter les mérites du secteur minier en Afrique. La plupart des articles publiés en ce sens se contentent d'affirmer que celui-ci peut réduire la pauvreté, sans étayer ses affirmations par des preuves empiriques. Pourtant, de nombreuses études très documentées remettent en cause le lien entre les mines et le développement⁶⁸.

Au mois d'août 2010, par exemple, la BEI a publié sur son site internet deux articles louant les effets positifs du projet minier de Lumwana, lui aussi situé en Zambie, et auquel la BEI a accordé trois prêts pour un montant total de 85 millions d'euros. Les emplois créés et les infrastructures construites y sont particulièrement mis en avant. Cependant, une analyse plus fine laisse apparaître qu'avec un investissement total de 925 millions de dollars, Lumwana entend créer 1 150 emplois directs⁶⁹: cela correspond à un investissement de plus de 800 000 dollars pour la création d'un emploi. On peut se demander si, en Zambie, il n'existe pas des secteurs dans lesquels un investissement de cette ampleur entraînerait la création de bien plus de postes. La BEI oublie également de préciser que la construction de la mine a exigé l'expulsion de plus de 600 agriculteurs qui travaillaient des terres à l'intérieur de la concession⁷⁰. Ce sont non seulement des emplois qui disparaissent, mais aussi des terres fertiles qui seront définitivement détruites par l'exploitation minière (pollutions, déplacement des matériaux...). Les infrastructures construites tournent toutes autour de la mine et de son exploitation, et sont également associées à la venue de centaines de travailleurs migrants.

Ainsi, les impacts de ces bouleversements sur le tissu social de la région risquent d'être extrêmement importants. Le projet est en effet localisé dans une région très rurale et isolée : « *C'est comme faire un projet minier en Alaska ou dans le désert australien.* »⁷¹. Enfin, dans ses communications sur Lumwana, la BEI néglige systématiquement de mentionner un point crucial : les compagnies minières y exploiteront du cuivre, mais également de l'uranium. Il n'a été distribué qu'une information très parcellaire aux communautés locales sur les risques liés à l'uranium, via des brochures en anglais, dans une zone où l'illettrisme est particulièrement important et où beaucoup ne comprennent pas l'anglais. Une récente étude commandée par le Conseil des Eglises zambiennes révèle que la Zambie n'est absolument pas équipée pour développer l'exploitation de l'uranium sur son territoire. Elle n'a aujourd'hui aucun cadre juridique approprié pour cette activité, que ce soit pour la gestion des risques, des responsabilités et des déchets radioactifs ou le partage des richesses créées⁷². Le Dr M. Mpande résume la situation : « *Ils ne paient pas de taxes, ils ont expulsé les agriculteurs et fermé le terrain, ils construisent les infrastructures qui les intéressent, ils ne vont pas embaucher grand monde car tout est très mécanisé, mais ils vont rejeter d'énormes quantités de polluants, y compris radioactifs. Alors d'un point de vue économique, avec une simple analyse coût/avantage, il est clair que le projet Lumwana n'a aucun intérêt pour la Zambie* »⁷³. On est loin du succès annoncé par la BEI.

Diversifier au lieu d'épuiser

Une économie qui repose principalement sur l'exploitation des matières premières doit se diversifier, afin de réduire sa fragilité face à la variabilité des cours des métaux. Il existe énormément de besoins en Zambie : développement des infrastructures, des services sociaux, des industries manufacturières, et de l'agriculture. On estime que près de 10 millions de Zambiens sont menacés par la malnutrition⁷⁴, soit l'immense majorité de la population, alors que le pays renferme de nombreuses terres fertiles. Il est tout à fait incompréhensible que la BEI n'ait pas examiné la pertinence de ses investissements dans des projets miniers au regard de la situation économique générale du pays, et qu'elle n'ait pas cherché à s'orienter vers des secteurs qui auraient contribué au développement de manière bien plus évidente.

68/ Sachs, Jeffrey D. and Andrew Warner. 1997a. *Natural Resource Abundance and Economic Growth*. HIIID Working Paper, November, ou encore Ross, Michael L. 2001. *Extractive Sectors and the Poor: An Oxfam Report*. Boston: Oxfam America.

69/ Voir BEI, « Descriptif résumé du projet Lumwana ». NB : dans les articles, la BEI annonce la création de 3 000 emplois car elle compte également les emplois indirects.

70/ Entretien avec Pierre Louw, Directeur financier de Lumwana et Brenda Tambatamba, Manager Sustainability à Lumwana, mars 2009.

71/ Entretien avec Pr M. Mpande, Lusaka, août 2010.

72/ Council of Churches in Zambia, *Prosperity unto death, Is Zambia Ready for Uranium Mining?*, 2010.

73/ Ibid note 71.

74/ <http://www.ipsnews.net/news.asp?idnews=52829>.

Il est également choquant que, ayant choisi de financer des mines en Zambie malgré un contexte manifestement défavorable et en dépit des autres besoins urgents du pays, la Banque de l'Union européenne ne se soit pas assurée que les meilleurs standards internationaux en la matière y étaient appliqués. La BEI aurait dû imposer à Mopani un niveau de responsabilité sociale et environnementale à la hauteur des exigences européennes. La Banque aurait dû effectuer un suivi sérieux et régulier du projet afin d'en évaluer les impacts environnementaux et en termes de développement. Elle aurait dû se doter de pouvoirs de sanction en cas de violation de ses obligations par MCM. La présente étude illustre les conséquences des lacunes de la Banque en matière de normes et de contrôle des bénéficiaires de ces prêts. Nous ne décelons donc aucune amélioration liée à la participation de la BEI à ce projet. Sa contribution a permis à un désastre environnemental de se prolonger et de s'amplifier.

A quelques kilomètres de Mufulira, se trouvent les gisements de zinc et de plomb de Kabwe. Ils étaient parmi les plus riches d'Afrique. Ils ont été exploités jusqu'à épuisement par Anglo American. Depuis, malgré le programme de nettoyage du site initié par la Banque mondiale, Kabwe est l'une des dix villes industrielles les plus polluées au monde⁷⁵. Les enfants y ont un taux moyen de plomb dans le sang cinq à dix fois supérieur à la limite fixée par l'Agence de protection de l'environnement des Etats-Unis. Le sol et l'eau contiennent également des concentrations inquiétantes de métaux.

Un jour, comme à Kabwe, les mines financées par la BEI seront épuisées, et il ne restera que la pollution.



75/ Etude du Blacksmith institute : <http://www.worstpolluted.org/>

Annexes

Annexe 1 : Descriptif résumé du projet Mopani Copper Mine fourni par la BEI

1. Opération relevant du secteur privé

2. Le projet

Le projet concerne la première phase de la reconstruction et de la modernisation de la fonderie de cuivre de Mufulira exploitée par Mopani¹. Les aménagements à réaliser concernent un nouveau four de fusion primaire, un four de décantation de mattes de cuivre, une usine d'oxygène, une usine d'acide sulfurique et la mise à niveau technique des infrastructures et installations connexes. Ces investissements permettront de remplacer une technologie dépassée et un équipement vétuste, d'accroître la capacité de fusion et de réduire sensiblement les émissions de poussière et de SO₂.

3. Proposition de financement

Emprunteur et promoteur : Mopani Copper Mines Plc, société de droit zambien.

Montant : 48 millions d'EUR, à concurrence de la contre-valeur de 50 millions d'USD, à décaisser en EUR ou en USD.

Durée : 12 ans.

Modalités et conditions : prêt de premier rang sur les ressources de la Facilité d'investissement.

Taux d'intérêt : taux de référence de la Banque majoré d'une marge pour risque de crédit.

Avis du Comité des États membres (Article 14/28) : le Comité de la Facilité d'investissement a émis un avis favorable sur ce projet à sa réunion du 28 octobre 2004.

Plan de financement :

	Millions d'EUR	%
Financement proposé sur les ressources de la Facilité d'investissement	48	50
Fonds propres du promoteur	48	50
Coût du projet	96	100

4. Identification de la valeur ajoutée

Conformité avec les objectifs prioritaires de l'UE (premier pilier)

Le projet est parfaitement conforme aux objectifs de l'UE tels qu'ils ont été définis dans l'Accord de Colono et dans le mandat confié à la Banque dans le cadre de la Facilité d'investissement.

En 1989, la Zambie était le quatrième producteur mondial de cuivre, mais les années 70 et 80 ont vu la production (en régie d'État) baisser considérablement. La restructuration et la privatisation de l'industrie extractive ont été achevées en 2002. Maintenant que cette industrie est contrôlée par le secteur privé, la Zambie est davantage en mesure de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté. Des investissements en faveur de techniques modernes d'extraction, tels que le projet Mopani, permettent d'atténuer les effets négatifs d'anciennes pratiques minières sur l'environnement et de créer une valeur supplémentaire grâce aux retombées positives induites sur l'emploi, les infrastructures, les compétences, etc. Le financement du projet est tout à fait

¹ La société Mopani Copper Mines Plc (MCM) est un producteur intégré de cuivre et de cobalt implanté dans la ceinture du cuivre de la Zambie.

conforme aux objectifs de la Facilité d'investissement qui consistent à susciter le développement économique grâce à l'action d'entreprises du secteur privé gérées selon des critères commerciaux.

Qualité et solidité de l'investissement (deuxième pilier)

L'entreprise possédant l'une des deux fonderies de cuivre du pays, le projet permettra de maintenir et d'étendre la capacité locale de traitement de concentrés miniers extraits de la ceinture de cuivre de la Zambie (qu'ils proviennent des propres mines de cuivre de MCM ou de celles d'autres sociétés). Le projet permettra de sauvegarder directement au minimum quelque 1 210 emplois et d'en stabiliser 4 800 autres chez MCM. La disponibilité, au niveau local, d'une capacité de fusion et de raffinage accroît la valeur ajoutée locale des exploitations minières et des exportations de cuivre qui en découlent, et réduit les frais de transport.

Actuellement, les émissions de SO₂ de la fonderie de Mufulira sont intégralement déchargées dans l'atmosphère. Les investissements envisagés dans l'usine connexe d'acide sulfurique permettront d'éliminer jusqu'à 97 % des émissions de SO₂ du four de fusion primaire. MCM utilisera en interne l'essentiel de la production d'acide sulfurique tandis que le solde sera vendu dans la ceinture de cuivre et dans les régions avoisinantes. Le projet est jugé sain et d'un niveau élevé de qualité pour ce qui est de ses incidences sur les plans technique, économique et environnemental.

Valeur ajoutée financière (troisième pilier)

Le prêt proposé sur les ressources de la Facilité d'investissement sera accordé pour une période de 12 ans, ce qui est une durée plus longue que celle qu'est en mesure de proposer le marché bancaire local. L'octroi par la Banque d'un prêt à MCM, à des conditions appropriées de tarification et de sûreté, sans garantie externe, contribue au développement d'un secteur des entreprises fort et durable en Zambie.

5. Aspects importants

Questions environnementales

Le promoteur s'est engagé à procéder à des investissements de manière échelonnée pour se mettre en conformité avec la réglementation zambienne en matière d'environnement d'ici à 2015. Le prêt de la Banque permettra à MCM de commencer dès à présent à mettre ces investissements en œuvre. Le projet proposé étant la première étape d'un programme d'investissement à la fin duquel, en 2014, les taux d'émissions de SO₂ de la fonderie de Mufulira seront conformes à la réglementation zambienne en matière d'environnement, aux lignes directrices de la Banque mondiale relatives aux fonderies de cuivre, ainsi qu'aux principes communautaires fondés sur l'application des meilleures technologies disponibles (directive IPPC). Le projet respecte le processus zambien d'autorisation avec dossier environnemental et EIE, qui est conforme aux principes de la directive 97/11 CE concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement. S'il était situé dans l'UE, le projet relèverait de l'Annexe II de la directive 97/11/CE relative aux études d'impact sur l'environnement (point 13 sur la modernisation et l'extension de la fonderie, point 6 b) pour les usines d'oxygène et d'acide sulfurique). Comme le projet est réalisé dans une zone industrielle existante, la question du préjudice éventuel pour la préservation de la nature et la biodiversité ne se pose pas.

Questions sociales

MCM a su redresser avec succès les activités minières déficitaires, en générant une valeur ajoutée qui se répercute sur les salaires, les redevances minières et les impôts sur les sociétés. L'entreprise contribue aussi financièrement au Fonds de développement de la communauté minière. Le projet permet de sauvegarder au minimum quelque 1 210 emplois, dont 660 dans la fonderie et 550 dans la raffinerie, et d'en stabiliser 4 800 autres chez MCM. Cependant, les répercussions économiques vont bien au-delà car il y a une interdépendance étroite entre la mine et le bien-être de la population de la ville. MCM pourra continuer d'aider à la mise en place de logements, d'écoles et de services de santé adéquats, et a lancé un projet d'exploitation agricole à

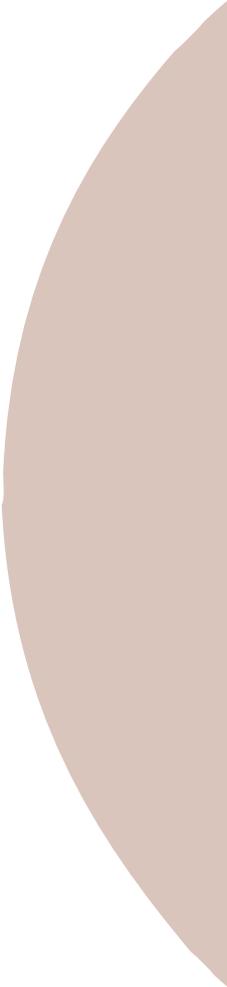
petite échelle pour ses anciens employés. La société a une politique sur le VIH/SIDA affirmée, participe activement à un programme de lutte contre le paludisme et promeut les normes fondamentales du travail et de la sécurité.

Conclusion

Les aspects environnementaux ont été correctement pris en compte par le promoteur. Le projet est la première étape d'un investissement qui, à son terme, respectera les normes européennes. L'impact environnemental est largement positif étant donné que les émissions de SO₂ seront globalement réduites de quelque 250 000 tonnes par an. L'intervention de la BEI apporte une valeur ajoutée environnementale à ce projet en accélérant l'investissement envisagé et en le rendant inconditionnel. Le projet est conforme à tous les principaux points de la politique de l'UE et de la Banque en matière d'environnement et, par conséquent, est acceptable d'un point de vue environnemental et social.

6. Relations antérieures avec l'emprunteur et promoteur

La BEI n'a encore jamais été en relation avec l'emprunteur.



Annexe 2 : Mesures des émissions du site de Mopani (juin - septembre 2009)

ALFRED H KNIGHT (ZAMBIA) LIMITED
Metallurgy Department

Project No: M2287 Stack Emissions Compliance Audit at Mufulira Smelter for June 2009

Report No: 6

Table of Computed Average Pollutants Concentrations

The Stack	Pollutant Concentration (mg/Nm ³)										
	Dust	SO ₂	CO	No _x	As	Bi	Cd	Cu	Co	Pb	Hg
Long Term Emission Limits	50	1000	-	-	0.5	-	0.05	1.0	-	0.2	0.05
Converter - Slag Blow	783.13	30,487	-	-	8.37	78.94	0.27	59.5	0.22	18.2	0.01
Converter - Cu Blow	1431.8	40014	-	-	0.84	16.14	0.013	131.8	0.84	10.1	0.003
Acid Plant	-	8051	157.04	25.88	-	-	-	-	-	-	-
Matte Settling Furnace	69.65	378.23	0.50	1.12	0.26	1.56	0.04	1.08	0.04	1.18	0.005

ALFRED H KNIGHT (ZAMBIA) LIMITED
Metallurgy Department

Project No: M2287 Stack Emissions Compliance Audit at Mufulira Smelter for July 2009

Report No: 7

Table of Computed Average Pollutants Concentrations

The Stack	Pollutant Concentration (mg/Nm ³)										
	Dust	SO ₂	CO	No _x	As	Bi	Cd	Cu	Co	Pb	Hg
Long Term Emission Limits	50	1000	-	-	0.5	-	0.05	1.0	-	0.2	0.05
Isa-Smelt	679.54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Converter - Slag Blow	937.58	72,406.70	-	-	2.08	42.78	0.22	105.6	0.38	37.2	0.045
Converter - Cu Blow	1,364.05	40,514.20	-	-	0.54	6.15	0.01	395.9	0.54	17.4	0.024
Acid Plant	-	7,731.32	228.69	13.39	-	-	-	-	-	-	-
Matte Settling Furnace	176.37	1,039.42	0.90	5.38	0.97	4.68	0.15	3.18	0.05	4.87	0.014

ALFRED H KNIGHT [ZAMBIA] LIMITED

Metallurgy Department

Project No. M2287: Stack Emissions Compliance Audit at Mufulira Smelter for August 2009

Report No. 8

1.2 Table of Computed Average Pollutants Concentrations

The Stack	Pollutant Concentration (mg/Nm ³)										
	Dust	SO ₂	CO	NO _x	As	Bi	Cd	Cu	Co	Pb	Hg
Long Term Emission Limits	50	1000	-	-	0.5	-	0.05	1.0	-	0.2	0.05
Isa-smelt	2354.16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slag Blow	525.99	38108.8	-	-	2.03	19.29	0.013	89.3	0.57	30.3	-
Cu. Blow	526.68	60021.4	-	-	0.51	1.96	0.003	219.0	0.21	11.5	-
Acid Plant	-	7905.56	101055	15.17	-	-	-	-	-	-	-
Matte settling furnace	121.8	294.07	0.00	0.00	0.33	0.73	0.02	3.11	0.06	1.66	0.007

ALFRED H KNIGHT [ZAMBIA] LIMITED

Metallurgy Department

Project No. M2287: Stack Emissions Compliance Audit at Mufulira Smelter for September 2009

Report No. 9

Table of Computed Average Pollutants Concentrations

The Stack	Pollutant Concentration (mg/Nm ³)										
	Dust	SO ₂	CO	NO _x	As	Bi	Cd	Cu	Co	Pb	Hg
Long Term Emission Limits	50	1000	-	-	0.5	-	0.05	1.0	-	0.2	0.05
Slag Blow	827.22	28581.60	-	-	1.80	33.93	0.30	167.0	0.082	13.8	0.067
Cu. Blow	407.73	34297.92	-	-	0.28	0.81	0.005	74.20	0.041	3.68	0.006
Acid Plant	-	8831.71	221.20	13.83	-	-	-	-	-	-	-
Matte settling furnace	172.96	3651.93	0.00	0.00	0.64	1.12	0.04	4.23	0.03	1.27	0.106



La Fédération des Amis de la Terre France est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 77 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Contact : Les Amis de la Terre France • 2B, rue Jules Ferry • 93100 Montreuil

Tél. : 01 48 51 32 22 • **Fax :** 01 48 51 95 12 • **Mail :** france@amisdelaterre.org

La mission de **Counter Balance : Réformer la BEI** est de faire de la Banque européenne d'investissement (BEI) une institution ouverte et progressiste, mettant en œuvre les objectifs de l'UE en matière de développement, favorisant des sociétés soutenables et donnant un droit de recours aux personnes affectées par ses activités. La coalition Counter Balance est constituée des ONG suivantes : CEE Bankwatch Network (Europe centrale et orientale), les Amis de la Terre (France), Urgewald (Allemagne), Campagna per la Riforma della Banca Mondiale (Italie), BothEnds (Pays-Bas), Bretton Woods Project (Grande-Bretagne).

CTPD (Center for Trade Policy and Development) est un réseau d'ONG zambiennes ayant pour objectifs de réformer des politiques commerciales aux niveaux national, régional et multilatéral afin qu'elles bénéficient réellement aux populations les plus pauvres, et de faciliter la participation de toutes les parties prenantes – y compris ses associations membres – dans la définition de politiques commerciales contribuant à l'éradication de la pauvreté. CTPD mène des actions de plaidoyer, de suivi des politiques, et de sensibilisation aux questions commerciales. Le réseau rassemble aujourd'hui 12 organisations membres en Zambie, et collabore régulièrement avec de nombreuses ONG en Europe.

Recommandations

La BEI est la Banque de l'Union européenne : ce sont les Etats membres et les institutions européennes qui décident de son fonctionnement. Ils ont donc la responsabilité de mettre en cohérence les engagements européens en matière de développement et d'environnement et les financements de la BEI.

A court terme, concernant le projet minier de Mopani, ils doivent demander à la Banque :

- » De rendre publics tous les documents relatifs au projet, y compris les rapports de suivi réalisés par la BEI ;
- » De faire pression sur Mopani Copper Mine afin que le consortium résolve dans les plus brefs délais les problèmes environnementaux et sociaux décrits dans ce rapport ;
- » D'exiger que la MCM rende publique sa contribution fiscale à l'Etat zambien, incluant le détail des différentes taxes acquittées ou exonérées ;
- » De se prononcer publiquement pour une réforme de la fiscalité zambienne permettant au pays de bénéficier des profits que les entreprises minières réalisent sur son territoire.

A court terme, concernant le secteur minier, ils doivent imposer à la BEI :

- » Un moratoire sur le financement de projets miniers, prolongé jusqu'à ce que la Banque ait adopté l'intégralité des recommandations de la *Revue des industries extractives*⁷⁶ et garanti que des mécanismes appropriés sont mis en place pour assurer leur application.

A moyen terme, ils doivent exiger de la BEI :

- » Que pour les projets qu'elle continuerait à financer, elle mette en place un contrôle rigoureux de leurs impacts, a priori et pendant toute leur réalisation, sur la base d'indicateurs de développement, et de critères en matière de respect de l'environnement, des droits humains et de protection sociale qui soient au niveau des exigences européennes dans ces domaines ;
- » Qu'elle évalue systématiquement les impacts des projets proposés sur les communautés locales et les populations vulnérables (particulièrement les femmes, les minorités ethniques et les populations les plus pauvres), et qu'elle ne finance que les projets qui profiteront à tous les groupes affectés y compris les populations les plus vulnérables ;
- » Qu'elle s'assure que les bénéficiaires de ses prêts ne recourent pas aux paradis fiscaux et judiciaires dans leurs stratégies fiscales, et que les pays en développement bénéficient d'une part équitable des profits réalisés sur leurs territoires ;
- » Qu'elle produise systématiquement des évaluations indépendantes de ses projets a posteriori, sur la base de critères précis, afin de démontrer leurs impacts en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable ;
- » Qu'elle rende publiques toutes les études et publications liées aux évaluations et au suivi des projets.

A long terme, ils doivent :

- » Produire une évaluation de l'efficacité et la valeur ajoutée de la BEI en matière de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement soutenable dans les pays du Sud. Cette évaluation devra être réalisée avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, du Nord et du Sud ;
- » Tenir compte des conclusions de cette évaluation pour limiter le mandat de la BEI hors UE aux domaines dans lesquels elle pourrait avoir des impacts positifs certains sur les populations locales et l'environnement ;
- » Rediriger les fonds de la BEI vers d'autres institutions qui pourraient être plus appropriées pour gérer le financement du développement dans les pays du Sud.

76/ L'*Extractive Industries Review* (EIR) ou *Revue des industries extractives* est une étude approfondie du secteur de l'extraction commanditée par la Banque mondiale, et qui a abouti à des recommandations clés pour que les projets d'extraction puissent avoir des retombées positives. Référence internationale (du fait de consultations multisectorielles et dans plusieurs régions du monde), l'EIR a donné lieu au rapport final *Striking a Better Balance* en décembre 2003, qui analyse la situation, fait ressortir les principaux problèmes pour proposer des recommandations.

